



Telecommande de barriere

Par **Visiteur**, le **01/10/2019** à **17:20**

La cour est commune à 3 immeubles d'une SCI et 2 autres. Une barriere pour acceder. La sci a décidé (sans A.G.) de donner 1 seule télécommande pour accès.

Avant illimité !!! Mais depuis changement de barrière : 1 seule par appartement.

Faut-il aller au tribunal?

Merci

Par **youris**, le **01/10/2019** à **18:31**

si on donne des télécommandes à tout le monde, c'est inutile d'installer une barrière.

êtes-vous locataire ou propriétaire ?

suyant les systèmes , il est possible de faire des copies de télécommande.

salutations

Par **Visiteur**, le **01/10/2019** à **18:45**

Je suis proprietaire.

Avant on pouvait avoir plusieurs télécommandes.

Mais si on a 2 voitures????

Quand quelqu'un de la famille est parti .l'autre personne ne peut faire entrer un taxi , une ambulance ou une voiture qui viendrait nous chercher!!!

Par **youris**, le **01/10/2019** à **20:03**

je comprends que vous faites partie de la sci.

qui a pris cette décision si ce n'est pas votre sci ?

Par **Visiteur**, le **01/10/2019** à **20:13**

A une réunion le 20 avril., il a été dit que les télécommandes seraient données au vu des cartes grises des véhicules et que le 2ème "bip" serait payant.

Mais on apprend qu'un seul serait donné par appart.

Il y a 3 co-gérants et un conseil de surveillance mais on ne sait pas qui a pris la décision.

Merci

Par **youris**, le **01/10/2019** à **20:33**

il doit exister un statut pour votre sci, il est bizarre que vous ne sachiez pas qui refuse la délivrance de plusieurs télécommandes.

je vous conseille de consulter un avocat.

Par **Visiteur**, le **01/10/2019** à **20:57**

Merci de votre conseil.

C'est ce que je vais faire.

En plus dans 1 des immeubles qui n'appartient pas à la SCI mais qui a accès aux parkings ils ont engagé une procédure.